

ANNEXE : FICHES DE MESURES

| N° | Mesure | Priorité | Réalisation | Bilan | Responsable réalisation | Responsable surveillance | Public cible | Temps (jours) | | Coûts |
|---|--|----------|-------------|-------|--------------------------------------|---------------------------------|---|---------------|---------|--------|
| | | | | | | | | ENV | Externe | |
| APPUI À DES MESURES ENVIRONNEMENTALES GLOBALES | | | | | | | | | | |
| 1.1 | Inciter les grandes entreprises à établir un plan de gestion des déchets | 3 | 2021 | 2024 | ENV | ENV | Entreprises | 4 | 20 | 20'000 |
| 1.2 | Encourager le développement des activités de sensibilisation dans les écoles et inciter ces dernières à profiter de telles prestations | 3 | 2020 | 2022 | ENV | ENV | Ecoles, communes | 4 | 0 | 0 |
| 1.3 | Inciter à une limitation de la production de déchets à la source | 3 | 2019 | 2022 | ENV, SDT | ENV, SDT | Entreprises | 4 | 30 | 30'000 |
| 1.4 | Rappeler la répartition des tâches entre canton et communes et concentrer les ressources cantonales sur les mesures pilotées par les structures intercommunales | 1 | 2018 | 2022 | ENV, COM | ENV | Communes, périmètres | n.d. | 0 | 0 |
| DÉCHETS URBAINS | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Veiller à la mise en place d'un système de contrôle de la qualité du compostage | 2 | 2019 | 2022 | Communes | ENV | Communes, périmètres, exploitants d'installation | 4 | 15 | 15'000 |
| 2.2 | Informar quant aux modes de collecte et de recyclage de proximité pour les déchets valorisables | 3 | 2019 | 2022 | Communes | ENV | Communes, population, centres de tri | 5 | 20 | 20'000 |
| 2.3 | Veiller à la mise en place d'un système de collecte des plastiques de l'agriculture | 2 | 2018 | 2021 | Communes | ENV, ECR | Communes, ECR, agriculteurs, CJA | 4 | 15 | 15'000 |
| 2.4 | Réprimer l'incinération illégale de déchets | 1 | 2017 | 2020 | Communes | ENV | Population entreprises | 4 | 0 | 0 |
| 2.5 | Inciter au tri lors de la collecte des déchets encombrants combustibles (DEC) | 2 | 2018 | 2021 | Communes | ENV | Communes, population, centres de tri | 4 | 0 | 0 |
| 2.6 | Développer un concept de gestion des déchets urbains valorisables dans les administrations publiques | 3 | 2020 | 2023 | ENV, SIN-SBD, Communes, Institutions | SIN-SBD, Communes, Institutions | Administrations publiques | 4 | 0 | 0 |
| 2.7 | Inciter à la collecte et à la valorisation des déchets de table et de cuisine | 2 | 2019 | 2022 | Communes | ENV, SCAV | Établissements de la restauration | 4 | 12 | 12'000 |
| 2.8 | Systématiser le suivi des statistiques des déchets valorisables | 1 | 2018 | 2021 | Communes | ENV | Population, communes, périmètres | 5 | 10 | 10'000 |
| 2.9 | Inciter à un concept cantonal de déchèteries pour les déchets urbains valorisables | 1 | 2017 | 2020 | Communes | ENV, périmètres | Population | 5 | 10 | 10'000 |
| 2.10 | Sensibiliser la population à diminuer le "littering" (jeté sauvage) | 1 | 2017 | 2020 | Communes | ENV, SIN | Population, communes | 5 | 10 | 10'000 |
| 2.11 | Rechercher des solutions de valorisation des déchets de dessableurs de STEP | 3 | 2019 | 2022 | ENV | ENV | Communes | 2 | 5 | 5'000 |
| DECHETS SOUMIS A CONTROLE | | | | | | | | | | |
| 3.1 | S'assurer de l'élimination des huiles et graisses alimentaires usées des établissements de la restauration par des filières adéquates | 2 | 2020 | 2023 | Communes | ENV | Établissements de la restauration | 4 | 7 | 7'000 |
| 3.2 | Recenser les installations de séparateur de graisses, s'assurer de leur utilisation conforme et contrôler la filière d'élimination de leurs contenus | 3 | 2021 | 2024 | Communes, ENV | ENV | Établissements de la restauration, boucherie, abattoirs | 4 | 15 | 15'000 |
| 3.3 | Sensibiliser et informer la population par rapport aux filières de recyclage des déchets électriques et électroniques | 3 | 2021 | 2024 | Commerces, Communes | ENV | Population | 3 | 7 | 7'000 |
| 3.4 | Recenser et communiquer les points de collecte et les filières utilisées pour les déchets électriques et électroniques | 2 | 2018 | 2021 | ENV | ENV | Population, centres de collecte | 3 | 5 | 5'000 |
| 3.5 | Informar la population, les entreprises de la branche automobile et les entreprises assimilées des obligations à respecter quant aux les filières d'élimination des véhicules usagés, des batteries, des pneus et de tous les autres déchets de la branche | 2 | 2017 | 2020 | ENV | ENV | Population, communes, entreprises concernées | 10 | 0 | 0 |

| N° | Mesure | Priorité | Réalisation | Bilan | Responsable réalisation | Responsable surveillance | Public cible | Temps (jours) | | Coûts |
|--|--|----------|-------------|-------|----------------------------|--------------------------|--|---------------|------------|----------------|
| | | | | | | | | ENV | Externe | |
| DÉCHETS SPÉCIAUX | | | | | | | | | | |
| 4.1 | S'assurer de la fréquence adéquate de vidange et d'élimination des contenus des dépotoirs de route | 1 | 2017 | 2020 | Communes, SIN-ENT | ENV | Communes, SIN-ENT | 7 | 0 | 0 |
| 4.2 | Optimiser la collecte des déchets spéciaux des ménages | 2 | 2018 | 2021 | ENV | ENV | Population, communes | 5 | 15 | 15'000 |
| 4.3 | Informar la population sur les déchets qui font l'objet d'une taxe anticipée ou d'une obligation de reprise par les commerces | 3 | 2021 | 2025 | ENV | ENV | Communes, population | 5 | 7 | 7'000 |
| 4.4 | Contrôler que les déchets spéciaux d'entreprises ne soient pas éliminés par la filière des déchets spéciaux des ménages | 1 | 2017 | 2020 | ENV | ENV | Entreprises, centres régionaux de collecte | 2 | 0 | 0 |
| 4.5 | Contrôler la fréquence de vidange et d'élimination des contenus de dépotoirs et de séparateurs d'hydrocarbures d'entreprises | 2 | 2019 | 2022 | ENV | ENV | Communes, entreprises | 15 | 0 | 0 |
| 4.6 | Contrôler la gestion et l'élimination des déchets médicaux d'établissements professionnels | 3 | 2020 | 2023 | ENV | ENV | Médecins, dentistes, pharmacies, vétérinaires, hôpitaux | 12 | 5 | 5'000 |
| 4.7 | Modifier le concept de collecte et de financement des déchets médicaux des ménages | 1 | 2017 | 2020 | ENV, SSA | ENV, SSA | Points de collecte (pharmacies) | 3 | 0 | 0 |
| DÉCHETS DE CHANTIER | | | | | | | | | | |
| 5.1 | Systématiser la valorisation du bois de chantier | 2 | 2019 | 2022 | ENV | ENV | Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés, centres de tri | 3 | 5 | 5'000 |
| 5.2 | Inciter au recyclage des déchets inertes (bourse aux matériaux minéraux) | 1 | 2017 | 2020 | ENV | ENV | Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés | 10 | 20 | 20'000 |
| 5.3 | Intégrer la thématique de la gestion des déchets dans les mises en soumission des chantiers du secteur public | 3 | 2019 | 2022 | ENV, SDT, SIN (SBD) | SDT, SIN | RCJU, communes, entreprises du bâtiment, bureaux d'architectes et d'ingénieurs | 3 | 5 | 5'000 |
| 5.4 | Exiger un plan de gestion des déchets pour les grands chantiers de déconstruction | 2 | 2017 | 2020 | ENV | ENV | Maîtres d'ouvrage, architectes, communes | 2 | 0 | 0 |
| 5.5 | Systématiser la demande de diagnostic de polluants dans les éléments construits (par ex. PCB, amiante, plomb) lors des procédures de permis de construire (déconstruction) | 1 | 2016 | 2019 | ENV, SEE | ENV, SEE | Maîtres d'ouvrage, bureaux d'architectes et d'ingénieurs, entreprises du génie civil, communes | 0 | 0 | 0 |
| DÉCHETS DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX | | | | | | | | | | |
| 6.1 | Adapter le concept de la collecte au niveau cantonal | 2 | 2018 | 2021 | SCAV, Communes, périmètres | ENV, SCAV | Population, vétérinaires, communes, agriculteurs/éleveurs, boucheries, abattoirs | 5 | 0 | 0 |
| PLAN SECTORIEL DES DECHARGES (PSD) | | | | | | | | | | |
| 7.1 | Estimer les volumes de décharge nécessaires pour les trente prochaines années, par type de déchets | 1 | 2017 | 2020 | SDT | SDT | Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés | n.d. | 0 | 0 |
| 7.2 | Dresser régulièrement un inventaire exhaustif de tous les sites de décharge et les volumes mis à disposition | 1 | 2017 | 2020 | ENV | ENV, SDT | Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés | 10 | 0 | 0 |
| 7.3 | Planifier les sites de décharge potentiels et ceux retenus à terme | 2 | 2018 | 2021 | SDT | SDT | Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés | n.d. | 0 | 0 |
| Investissement total jusqu'en 2021 | | | | | | | | a) | b) | c) |
| a) investissement temps total (hormis celui déjà et antérieurement pris en charge par l'ENV) | | | | | | | | 164 | 238 | 238'000 |
| b) investissement supplémentaire pour application du PGD (mandats) | | | | | | | | | | |
| c) montants pour mandats extérieurs | | | | | | | | | | |

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 1.1 | Appui à des mesures environnementales globales | | Mise à jour : |
| | Inciter les grandes entreprises à établir un plan de gestion des déchets | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les entreprises produisent de grandes quantités de déchets mais ne gèrent que trop rarement ceux-ci. Les entreprises d'une certaine taille (par exemple plus de 10 collaborateurs) pourraient présenter périodiquement un plan de gestion des déchets avec les quantités, la qualité et le mode d'élimination des déchets. Cela permettrait d'informer les entreprises et de les conseiller ; en outre, des échanges d'expériences seraient possibles.

Objectifs Optimiser la gestion des déchets dans les entreprises en favorisant l'échange d'expériences

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2021
Bilan : 2024

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Entreprises

Actions Initier l'établissement d'un réseau d'entreprises intéressées
Informer les entreprises sur la gestion des déchets et le plan de gestion des déchets en entreprises

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 20'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre d'entreprises intéressées par le réseau et mettant en place un plan de gestion des déchets

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 1.2 | Appui à des mesures environnementales globales | | Mise à jour : |
| | Encourager le développement des activités de sensibilisation dans les écoles et inciter ces dernières à profiter de telles prestations | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation COSEDEC dispense des cours pour les enfants dans les écoles sur l'élimination et le tri des déchets. Certaines communes bénéficient déjà de ces cours (communes actionnaires de VADEC). Dans le cadre de la politique environnementale, il serait intéressant d'étendre ce service à toutes les écoles du canton.

Objectifs Sensibiliser les enfants à la problématique des déchets

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2020
Bilan : 2022

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Ecoles, communes

Actions Etablir les contacts avec COSEDEC et informer les communes afin de faciliter la collaboration, coordination avec le Service de l'enseignement

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement -

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre de classes/ d'élèves ayant bénéficié du cours

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 1.3 | Appui à des mesures environnementales globales | | Mise à jour : |
| | Inciter à une limitation de la production de déchets à la source | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les gros producteurs de déchets initient difficilement d'eux-mêmes une réflexion sur la diminution de leurs déchets

Objectifs Sensibiliser les fournisseurs de produits à réduire la production de déchets à la source

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019
Bilan : 2022

Responsable de la réalisation ENV, SDT

Public cible Entreprises

Actions Organiser une séance avec les entreprises et éditer un document à leur intention

Responsable de la surveillance ENV, SDT

COÛTS

Coût de la mesure 30'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre d'entreprises annoncées comme intéressées à une réflexion

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|---------------------|----------------|
| 2.1 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Veiller à la mise en place d'un système de contrôle de la qualité du compostage | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation La plupart des communes dispose d'un compostage et d'une place de collecte des déchets biogènes. La qualité du compostage dépend des procédés mécaniques utilisés, du contrôle des intrants et du suivi analytique mis en place.

Objectifs Améliorer la qualité du produit fini issu du compostage
S'assurer de la qualité du compostage

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019
Bilan : 2022

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Communes, périmètres, exploitants de place de compostage

Actions Effectuer des analyses chimiques des polluants si plus de 100 t/an (réf. ORRChim)
Contrôler certains paramètres (maturation, t°, humidité, retournement, etc.)
Réaliser des essais de fertilité agronomique (valeur nutritive)
Etablir un contrat de surveillance avec un inspectorat professionnel

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 15'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Qualité du compost

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 2.2 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Informé quant aux modes de collecte et de recyclage de proximité pour les déchets valorisables | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Certaines communes ne collectent pas tous les types de déchets valorisables. De grandes différences s'observent selon le type de collecte (porte-à-porte ou bennes).

Objectifs Développer le tri instinctif des citoyens
Diminuer les quantités de déchets urbains à incinérer en UVTD

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019
Bilan : 2022

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Communes, population, centres de tri

Actions Etablir un document et préparer une séance d'information à l'attention des communes sur les filières de recyclage, les modes de collecte et les coûts
Rédiger des articles pour la presse sur le recyclage

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 20'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantité de déchets valorisés

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|---------------------|----------------|
| 2.3 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Veiller à la mise en place d'un système de collecte des plastiques de l'agriculture | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation La collecte sélective des plastiques pour le recyclage n'est possible que pour les grandes quantités homogènes, car les quantités collectées séparément sont encore très faibles. Bien qu'interdite, leur incinération en plein air est encore constatée.

Objectifs Supprimer totalement l'incinération illégale
Augmenter les quantités collectées sélectivement et recyclées
Diminuer les quantités incinérées en UVTD

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Communes, ECR, agriculteurs, CJA

Actions Mettre en place un réseau bien organisé de collecte sélective des plastiques de l'agriculture
Informar des possibilités de recyclage par la presse et les associations professionnelles (vulgarisation agricole)
Accroître les interventions de police des déchets pour réprimer/supprimer les feux de déchets

Responsable de la surveillance ENV, ECR

COÛTS

Coût de la mesure 15'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantités de déchets de plastiques collectées sélectivement
Diminution des feux en plein air

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|----------------|
| 2.4 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Réprimer l'incinération illégale de déchets | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Encore trop de déchets sont incinérés de façon illégale sur les chantiers, sur les aires d'entreprises et dans les cheminées privées. La pollution importante provoquée par ce type de comportement justifie des moyens d'intervention importants.

Objectifs Diminuer au maximum l'incinération illégale

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017

Bilan : 2020

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Population, entreprises

Actions Intensifier les contrôles et les dénonciations

Veiller à l'information sur la nocivité des conséquences de ces actes (tous-ménages, annonces dans la presse, site internet, radio, collaboration avec les ramoneurs, etc.)

Informar quant aux modalités d'action, des droits et obligations de la police des déchets

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Diminution des feux sauvages constatés

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|---------------------|----------------|
| 2.5 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Inciter au tri lors de la collecte des déchets encombrants combustibles (DEC) | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les quantités de ferraille et de bois éliminées sont importantes, ce qui augmente les coûts d'élimination et peut provoquer des dégâts

Objectifs Veiller à ce que les quantités de ferrailles diminuent
Récupérer et valoriser énergétiquement le bois des encombrants

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Communes, population, centres de tri

Actions Informer les communes afin qu'elles soient plus exigeantes et attentives lors des collectes
Informer la population
Informer les centres de tri des déchets lors de visites régulières

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantités de ferraille dans les mâchefers
Quantités de bois récupérés des déchets encombrants

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 2.6 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Développer un concept de gestion des déchets urbains valorisables dans les administrations publiques | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Chaque service de l'administration cantonale, administration communale et autres administrations publiques organise le tri des déchets de manière autonome et disparate. Aucun but ni prescription ne sont fixés de façon générale. Le service public se doit de jouer un rôle exemplaire.

Objectifs Optimiser le tri et la récupération des déchets dans les administrations publiques

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2020
Bilan : 2023

Responsable de la réalisation ENV, SIN-SBD, communes, institutions

Public cible Administration cantonale, communale et institutions

Actions Réaliser une étude succincte sur la gestion des déchets actuelle dans les services de l'Etat
Etablir des directives concernant le tri des déchets par l'administration cantonale et les proposer aux autres acteurs
Distribuer et suivre l'application de ces directives, évaluer les résultats

Responsable de la surveillance SIN-SBD, communes, institutions

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement Budget SIN-SBD et communes

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Diminution des déchets à incinérer et augmentation du recyclage

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|---------------------|----------------|
| 2.7 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Inciter à la collecte et à la valorisation des déchets de table et de cuisine | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation L'élimination de ces déchets est problématique. Ces déchets provenant d'établissements de la restauration sont fautiveusement déposés dans les collectes communales des déchets biogènes augmentant le risque de propagation de maladie (épizooties).

Objectifs Trouver une solution pour le transport, la valorisation et l'élimination des déchets de cuisine et restes de repas produits dans les cuisines industrielles et collectives du Jura

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019
Bilan : 2022

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Établissements de la restauration

Actions Réaliser une concertation intercantonale (cantons limitrophes) pour évaluer les besoins, les possibilités et les coûts.

Développer les contacts avec les acteurs de la branche et inciter à la mise en place d'une filière moderne et globale.

Transmettre un dépliant présentant la manière correcte d'éliminer dorénavant les restes d'aliments. Il devra s'adresser à tous les remettants et repreneurs de ces déchets ainsi qu'aux personnes responsables ou concernées dans les communes et l'administration.

Responsable de la surveillance ENV, SCAV

COÛTS

Coût de la mesure 12'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre de producteurs de déchets de table et de cuisine rattachés au système mis en place.

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|----------------|
| 2.8 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Systematiser le suivi des statistiques des déchets valorisables | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Le recensement des déchets valorisables n'est pas systématique. Les données ne sont pas toujours exploitées.

Objectifs Disposer d'un outil de suivi des recensements des déchets valorisables

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Population, communes, périmètres

Actions Développer le suivi statistique et la récolte des données auprès des communes
Acquérir un outil permettant une appréciation rationnelle des données collectées

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 10'000.-

Financement Budget ENV

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Statistiques annuelles disponibles

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 2.9 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Inciter à un concept cantonal de déchèteries pour les déchets urbains valorisables | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Un réseau des déchèteries jurassiennes (RDJ) est en cours d'élaboration. Les communes sont partagées à ce sujet.

Objectifs Offrir une solution régionale
Mutualiser la gestion des trois périmètres de gestion des déchets urbains
Optimiser les tris des déchets valorisables

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Population

Actions Actualiser et évaluer le concept de déchèterie pour les déchets urbains valorisables et le mettre en œuvre

Responsable de la surveillance ENV, périmètres

COÛTS

Coût de la mesure 10'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Création de déchèteries régionales
Adhésion au concept par % de commune et par % de la population

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|----------------|
| 2.10 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Sensibiliser la population à diminuer le « littering » (jeté sauvage) | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Peu d'actions officielles cherchent à réduire le "littering", si ce n'est les démarches de certaines communes ou de certains acteurs (agriculteurs, CFF, etc.). Ce sujet est cependant sur le devant de la scène politique

Objectifs Réduire le "littering"
Sensibiliser la population au "littering" et renforcer la législation y relative

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Population, communes

Actions Préparer une séance d'information à l'attention des communes quant aux possibilités pour prévenir et combattre le "littering"
Organiser une campagne de sensibilisation auprès de la population

Responsable de la surveillance ENV, SIN

COÛTS

Coût de la mesure 10'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Réduction du tonnage de déchets ramassés

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|-----------------------|
| 2.11 | Déchets urbains | | Mise à jour : |
| | Rechercher des solutions de valorisation des déchets de dessableurs de STEP | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les sables sont évacués dans une décharge de type E. Ce déchet contient encore une part significative de produit organique à proscrire en décharge.

Objectifs Valoriser la partie minérale de ce déchet et éliminer la partie non valorisable vers une installation adéquate

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019

Bilan : 2022

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Communes

Actions Identifier les installations de traitement aptes à séparer les fractions différentes
Conduire des essais de séparation et observer les solutions développées dans d'autres cantons
Mettre en place d'une nouvelle filière de traitement pour ce déchet

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 5'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 2 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantité de déchets de dessableurs traitée

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 3.1 | Déchets soumis à contrôle | | Mise à jour : |
| | S'assurer de l'élimination des huiles et graisses alimentaires usées des établissements de restauration par des filières adéquates | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Trop souvent les huiles et graisses alimentaires sont rejetées à la canalisation publique des eaux usées en transitant ou non par un séparateur de graisses.

Objectifs Veiller à l'élimination adéquate des huiles et graisses alimentaires dans la restauration.

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2020
Bilan : 2023

Responsable de la réalisation Communes

Public cible Établissements de la restauration

Actions Conseiller et vérifier l'utilisation correcte des filières des huiles et graisses alimentaires

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 7'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantité d'huiles et de graisses alimentaires éliminée correctement

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 3.2 | Déchets soumis à contrôle | | Mise à jour : |
| | Recenser les installations de séparateur de graisses, s'assurer de leur utilisation conforme et contrôler la filière d'élimination de leurs contenus | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Aucun inventaire n'existe des séparateurs de graisses présents dans le canton. En outre, les modalités de leur utilisation par les établissements concernés sont pas ou mal connues.

Objectifs Pouvoir contrôler la présence et l'utilisation des séparateurs de graisses alimentaires
Garantir un usage adéquat des séparateurs de graisses alimentaires

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2021
Bilan : 2024

Responsable de la réalisation Communes, ENV

Public cible Établissements de la restauration, boucheries, abattoirs

Actions Dénombrer les séparateurs de graisses alimentaires dans le Canton
Conseiller et vérifier l'utilisation correcte des séparateurs de graisses alimentaires
Contrôler l'adéquation des filières d'élimination de leurs contenus

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 15'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 4 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre d'établissements munis d'un séparateur de graisses alimentaires

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|-----------------------|
| 3.3 | Déchets soumis à contrôle | | Mise à jour : |
| | Sensibiliser et informer la population par rapport aux filières de recyclage des déchets électriques et électroniques | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Une étude de l'OFEV a montré que la population ignore souvent la manière dont elle doit éliminer ses déchets électriques et électroniques. Certains commerçants informent de façon erronée la population.

Objectifs Supprimer les déchets électriques et électroniques éliminés avec les déchets ménagers

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2021
Bilan : 2024

Responsable de la réalisation Commerces, Communes

Public cible Population

Actions Informer les communes spécifiquement sur ces déchets
Informer la population par voie de presse, par les commerces et/ou par tous-ménages

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 7'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 3 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Diminution des déchets électriques et électroniques éliminés de façon non conforme (encombrants, dépôts dans les déchèteries, etc.)

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 3.4 | Déchets soumis à contrôle | | Mise à jour : |
| | Recenser et communiquer les points de collecte et les filières utilisées pour les déchets électriques et électroniques | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les points de collecte sont peu suivis et contrôlés

Objectifs Garantir le traitement et l'élimination conforme des déchets électriques et électroniques

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Population, centres de collecte

Actions Mettre à jour les autorisations, effectuer le suivi et les contrôles
Recenser les filières non connues et supprimer les filières non conformes
Informar la population sur les modalités d'élimination

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 5'000.-

Financement Budget ENV

Investissement temps ENV 3 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Connaissance des quantités collectées et des filières d'élimination

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 3.5 | Déchets soumis à contrôle | | Mise à jour : |
| | Informar la population, les entreprises de la branche automobile et les entreprises assimilées des obligations à respecter quant aux les filières d'élimination des véhicules usagés, des batteries, des pneus et de tous les autres déchets de la branche | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation De nombreux pneus et batteries sont déposés dans les déchèteries ou dans des endroits non autorisés

Objectifs Supprimer les dépôts illicites et garantir le suivi des filières autorisées

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017

Bilan : 2020

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Population, communes, entreprises concernées

Actions Informer les acteurs concernés, effectuer les contrôles auprès des entreprises de la branche automobile, dénoncer les cas d'élimination illégaux

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 10 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Diminution des dépôts et filières illicites

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 4.1 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | S'assurer de la fréquence adéquate de vidange et d'élimination des contenus des dépotoirs de route | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les contenus des dépotoirs de route sont considérés comme des déchets spéciaux. Par ailleurs, l'OLED exige leur valorisation pour en extraire la partie valorisable.

Objectifs Assurer l'élimination conforme et régulière des dépotoirs de route
Assurer un suivi de l'entretien des dépotoirs de route

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation Communes, SIN-ENT

Public cible Communes, SIN-ENT

Actions Etablir un document d'information à l'attention des détenteurs d'ouvrages sur le traitement et l'élimination de ces déchets
Vérifier le suivi selon l'OMoD (obligation de déclarer les volumes évacués)
Effectuer les visites de contrôles

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 7 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantités de boues de dépotoirs de route déclarées par détenteur

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 4.2 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | Optimiser la collecte des déchets spéciaux des ménages | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation La collecte des déchets spéciaux des ménages fonctionne bien mais pourrait être encore améliorée (diminution des coûts, augmentation des quantités collectées, nouvelle campagne d'information)

Objectifs Collecter de manière sélective tous les déchets spéciaux des ménages

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Population, communes

Actions Organiser une nouvelle campagne d'information
Etudier, en collaboration avec les centres de collecte, si les heures d'ouverture conviennent et quelles améliorations sont possibles
Envoyer un tout ménage à la population

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 15'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Fréquentation des centres de collectes et quantités de déchets collectées

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|-----------------------|
| 4.3 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | Informers la population sur les déchets qui font l'objet d'une taxe anticipée (ex : piles, lampes à basse consommation) ou d'une obligation de reprise par les commerces (ex. traitement du bois, phytosanitaires, médicaments) | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les piles et les lampes économiques sont des déchets spéciaux, extrêmement polluants, souvent éliminées avec les ordures ménagères. Le taux de récupération est encore trop faible.

Objectifs Diminuer les quantités de piles et de lampes économiques éliminées avec les ordures ménagères
Diminuer les quantités de déchets toxiques produits
Réduire les quantités de déchets spéciaux collectés dans les centres régionaux considérant qu'une taxe anticipée ou une obligation de reprise par les commerces est déjà en place

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2021
Bilan : 2025

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Communes, population

Actions Organiser une campagne d'information sur la collecte des piles dans les écoles (les jeunes sont de grands consommateurs)
Informers la population sur les produits problématiques et la voie d'élimination préconisée

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 7'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantité de piles collectées

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|----------------|
| 4.4 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | Contrôler que les déchets spéciaux d'entreprises ne soient pas éliminés par la filière des déchets spéciaux des ménages | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Il est occasionnellement constaté que des entreprises profitent de la filière des déchets spéciaux des ménages pour éliminer à bon compte leurs propres déchets spéciaux

Objectifs Diminuer les quantités de déchets spéciaux d'entreprises collectés avec ceux des ménages et, cas échéant, facturer des prestations lorsqu'il s'agit de remise unique ou de petites quantités de déchets d'entreprises

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Entreprises, centres régionaux de collecte

Actions Former le personnel des centres de collecte des déchets spéciaux des ménages

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 2 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantité de déchets spéciaux des ménages

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 4.5 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | Contrôler la fréquence de vidange et d'élimination des contenus de dépotoirs et de séparateurs d'hydrocarbures d'entreprises | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les contenus d'ouvrages de protection des eaux sur les sites d'entreprises sont considérés comme des déchets spéciaux mais ne sont pas toujours déclarés comme tels lors des vidanges. L'OLED exige la valorisation de la partie minérale.

Objectifs Assurer l'élimination conforme et le suivi des contenus d'ouvrages de protection des eaux

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019
Bilan : 2022

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Communes, entreprises

Actions Etablir un document d'information à l'attention des détenteurs d'ouvrages de protection des eaux sur le traitement et l'élimination de ces déchets et l'obligation de déclarer leur vidange selon l'OMoD
Effectuer les visites de contrôles

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 15 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantités de boues de garages et de dépotoirs déclarées

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|-----------------------|
| 4.6 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | Contrôler la gestion et l'élimination des déchets médicaux d'établissements professionnels | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Certains praticiens du milieu médical n'ont pas d'enlèvement spécifique effectué par une entreprise spécialisée et éliminent probablement leurs déchets médicaux avec les déchets urbains. La plupart des institutions médicales ont établi un contrat avec une entreprise d'enlèvement spécialisée. L'élimination de ce type de déchets peut donc être assurée. Il convient néanmoins de suivre spécifiquement les quantités produites et leur élimination.

Objectifs Maîtriser les quantités et le type de déchets produits et assurer une élimination conforme des déchets médicaux provenant d'établissements professionnels de l'ensemble du canton

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2020
Bilan : 2023

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Médecins, dentistes, pharmacies, vétérinaires, hôpitaux

Actions Recenser les remettants potentiels
Etablir un bilan annuel des déchets produits et le transmettre aux remettants spécifiques voire à l'instance administrative concernée
Vérifier que les filières utilisées sont conformes

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 5'000.-

Financement Budget ENV

Investissement temps ENV 12 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre de remettants éliminant selon l'OMoD leurs déchets spécifiques

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 4.7 | Déchets spéciaux | | Mise à jour : |
| | Modifier le concept de collecte et de financement des déchets médicaux des ménages | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Aujourd'hui, les Pharmacies collectent des déchets médicaux des ménages (par ex. seringues, thermomètre au mercure, médicaments) mais également des déchets non médicaux (phytosanitaires, cosmétiques, piles, résidus mercuriels). Le financement est assuré par le fonds cantonal sur les déchets, géré par l'ENV.

Objectifs Optimiser la collecte
Différencier les rôles respectifs de l'Etat et des Pharmacies et un financement distinct en conséquence

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation ENV, SSA

Public cible Points de collecte (pharmacies)

Actions Supprimer ou réduire le financement de la collecte et de l'élimination des déchets médicaux des ménages

Responsable de la surveillance ENV, SSA

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 3 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Quantité de déchet collectée et coût d'élimination

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 5.1 | Déchets de chantier | | Mise à jour : |
| | Systematiser la valorisation du bois de chantier | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Le bois de chantier est souvent éliminé en UVTD, occasionnellement mis en décharge ou encore incinéré illégalement en plein air

Objectifs Assurer une élimination conforme du bois de chantier

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019

Bilan : 2022

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés, centres de tri

Actions Informer les acteurs concernés sur les filières de valorisation
Dénoncer les cas d'élimination illégale

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 5'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 3 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Augmentation des valorisations du bois de chantier
Diminution de l'incinération illégale

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 5.2 | Déchets de chantier | | Mise à jour : |
| | Inciter au recyclage des déchets inertes (bourse aux matériaux minéraux) | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les entreprises collectent et stockent les matériaux minéraux avant de les recycler ou de les évacuer en décharge. Aucun contrôle n'est effectué sur la quantité et la qualité des déchets. Il n'existe aucune plate-forme de mise à disposition de matériaux inertes de recyclage.

Objectifs Appliquer la directive de l'OFEV "Valorisation des déchets de chantiers minéraux"
Mettre en réseau les remettants / preneurs de matériaux inertes de recyclage

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés

Actions Recenser les entreprises qui récupèrent et recyclent les matériaux minéraux
Mettre en place des notices d'information/aide à l'exécution sur la base de la directive de l'OFEV sur la valorisation des déchets minéraux
Créer une plate-forme de mise en réseau des remettants / preneurs de matériaux minéraux de recyclage

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 20'000.-

Financement Budget ENV et/ou fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 10 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Documents établis et distribués aux entreprises concernées

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|--------------|-----------------------|
| 5.3 | Déchets de chantier | | Mise à jour : |
| | Intégrer la thématique de la gestion des déchets dans les mises en soumission des chantiers du secteur public | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Souvent, aucune rubrique "déchets" n'est prévue dans les mises en soumission ou exigences trop peu explicites. Le coût du traitement des déchets n'est donc pas nécessairement évalué correctement ce qui implique que les entreprises qui tiennent compte du coût réel sont défavorisées par rapport à celles qui cherchent des moyens d'élimination illicite ou non autorisés.

Objectifs Eviter que les déchets ne soient éliminés illégalement pour des raisons financières (concurrence déloyale)

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2019

Bilan : 2022

Responsable de la réalisation ENV, SDT, SIN (SBD)

Public cible RCJU, communes, entreprises du bâtiment, bureaux d'architectes et d'ingénieurs

Actions Elaborer un concept
Mettre en place le concept retenu
Présenter le concept aux acteurs concernés

Responsable de la surveillance SDT, SIN

COÛTS

Coût de la mesure 5'000.-

Financement Fonds cantonal pour la gestion des déchets

Investissement temps ENV 3 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Tous les documents de mise en soumission comprennent une rubrique explicite et détaillée "traitement des déchets"

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|--|---------------------|----------------|
| 5.4 | Déchets de chantier | | Mise à jour : |
| | Exiger un plan de gestion des déchets pour les grands chantiers de déconstruction | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Rares sont les chantiers pour lesquels un plan de gestion des déchets est réalisé. Il s'agit pourtant d'un outil efficace et nécessaire bien que difficilement applicable à de petits chantiers.

Objectifs Rendre obligatoire l'établissement d'un plan de gestion des déchets et sa présentation pour examen et validation à l'ENV pour les chantiers importants

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Maîtres d'ouvrage, architectes, communes

Actions Etablir un document d'explication de la démarche, selon la norme SIA 430, à joindre à chaque demande de permis
Présenter la démarche aux acteurs concernés

Responsable de la surveillance ENV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 2 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre de plans de gestion des déchets présentés à l'ENV

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 5.5 | Déchets de chantier | | Mise à jour : |
| | Systematiser la demande de diagnostic de polluants dans les éléments construits (par ex. PCB, amiante, plomb) lors des procédures de permis de construire (déconstruction) | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Rares sont les chantiers de déconstruction pour lesquels un diagnostic est réalisé. Il s'agit pourtant d'un outil efficace et nécessaire bien que non applicable à de petits chantiers.

Objectifs Rendre obligatoire l'établissement d'un diagnostic et sa présentation pour examen à l'ENV pour tous chantiers

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2016
Bilan : 2019

Responsable de la réalisation ENV, SEE

Public cible Maîtres d'ouvrage, bureaux d'architectes et d'ingénieurs, entreprises du génie civil, communes

Actions Etablir un document d'explication de la démarche à joindre à chaque demande de permis de déconstruction
Communiquer la démarche aux acteurs concernés

Responsable de la surveillance ENV, SEE

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 0 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Nombre reçu de diagnostic.

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 6.1 | Déchets de sous-produits animaux | | Mise à jour : |
| | Adapter le concept de la collecte au niveau cantonal | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation Les déchets de sous-produits animaux sont déposés dans 3 centres de collecte régionaux.

Objectifs Offrir une solution cantonale uniforme et adapter la législation
Disposer d'une organisation de collecte cantonale des déchets carnés

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation SCAV, communes, périmètres

Public cible Population, vétérinaires, communes, agriculteurs/éleveurs, boucheries, abattoirs

Actions Adapter le concept de collecte cantonale des déchets de sous-produits animaux et le mettre en œuvre

Responsable de la surveillance ENV, SCAV

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 5 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Adaptation de la collecte cantonale

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 7.1 | Plan sectoriel des décharges (PSD) | | Mise à jour : |
| | Estimer les volumes de décharge nécessaires pour les trente prochaines années, par type de déchets | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation La fiche 5.12.1 du PDC mentionne tous les sites qui conviennent en principe ou conviendront vraisemblablement pour l'aménagement d'une décharge. Les volumes définissant les besoins cantonaux sont particulièrement délicats à établir avec précision.

Objectifs Estimer les données permettant une juste planification en fonction de la clause du besoin

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation SDT

Public cible Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés, exploitants de décharge

Actions Déterminer, sur la base de l'observation des statistiques d'exploitation des 10 dernières années, les besoins en fonction de la connaissance du marché et de situations spécifiques

Responsable de la surveillance SDT

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV Non défini

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|--------------|----------------|
| 7.2 | Plan sectoriel des décharges (PSD) | | Mise à jour : |
| | Dresser régulièrement un inventaire exhaustif de tous les sites de décharge et les volumes mis à disposition | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation La liste des décharges, avec leurs volumes disponibles, en tant qu'outil de planification, est annuellement mise à jour

Objectifs Inventorier plus précisément les données des volumes disponibles immédiats et ultérieurs

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2017
Bilan : 2020

Responsable de la réalisation ENV

Public cible Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés, exploitants de décharge

Actions Etablir un inventaire annuel

Responsable de la surveillance ENV, SDT

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV 10 jours

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite Retour des questionnaires d'enquête, avec les données pertinentes, pour mise à jour

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques

| | | | |
|-----------------|---|---------------------|----------------|
| 7.3 | Plan sectoriel des décharges (PSD) | | Mise à jour : |
| | Planifier les sites de décharge potentiels et ceux retenus à terme | | |
| Priorité | 1. Prioritaire | 2. Important | 3. Souhaitable |

CONTEXTE

Situation La révision du PSD est à engager afin de sélectionner des sites de décharges à inscrire au PDC. Une remise en question de certains sites est envisageable suivant les résultats de cette révision.

Objectifs Inscrire les sites de décharge dans le PSD, respectivement dans le PDC

PLAN D'ACTION

Réalisation Délai : 2018
Bilan : 2021

Responsable de la réalisation SDT

Public cible Entreprises du bâtiment, bureaux spécialisés

Actions Définir une approche méthodologique pour la planification des décharges
Définir le processus de planification (instruments, responsabilités, mode et fréquence de révision, critères, etc.)

Responsable de la surveillance SDT

COÛTS

Coût de la mesure 0.-

Financement

Investissement temps ENV Non défini

REUSSITE DE LA MESURE

Indicateurs de réussite

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------|-----|
| Objectifs atteints | Oui | Partiellement | Non |
|---------------------------|-----|---------------|-----|

Raisons

Actions correctives

Remarques